



**CHAMBRE DE COMMERCE  
INDUSTRIE ET SERVICES  
SAINT-ETIENNE MONTBRISON**

**MECALOIRE :  
NOUVEAU STATUT  
ET NOUVEAU FONCTIONNEMENT**

**DOSSIER DE PRESSE**

**Mercredi 5 mai 2010**

**Dans ce dossier de presse vous trouverez les éléments suivants :**

- **Communiqué de presse**
- **Mécaloire hier et aujourd'hui**
- **Une grappe, qu'est-ce que c'est ?**
- **La filière mécanique dans la Loire**

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **MECALOIRE, LAUREAT DE L'APPEL A PROJETS « GRAPPE » DU GOUVERNEMENT**

Le 4 mai 2010, Michel Mercier, Ministre de l'Espace Rural et de l'Aménagement du Territoire, a remis officiellement le diplôme « grappe d'entreprise » à Mécaloire qui faisait partie des 42 lauréats de l'appel à projets « Grappe ».

Michel Mercier avait annoncé, le 29 septembre dernier, le lancement d'une nouvelle politique de soutien aux grappes d'entreprises, assorti de l'appel à projets. Notons que 112 dossiers ont été déposés dans le cadre de cet appel à projets. Parmi eux, on compte aujourd'hui 42 lauréats, dont 8 en Rhône Alpes et 3 dans la Loire. Mécaloire est l'un de ces lauréats.

Le 4 février dernier, Mécaloire avait déjà pris une nouvelle dimension sur le territoire en se constituant en association. Arrivée à maturité, Mécaloire prend son indépendance par rapport à la CCI. Elle renforce ses missions et aborde dorénavant de nouveaux champs d'actions de manière proactive.

#### **La CCI et Mécaloire continuent à travailler ensemble pour les entreprises industrielles**

Si Mécaloire prend son indépendance, l'association reste néanmoins liée à la CCI. Mercredi 5 mai 2010, André MOUNIER Président de la CCI Saint-Etienne/Montbrison et Damien POYARD 1<sup>er</sup> vice président de Mécaloire ont signé la convention passée entre la CCI et Mécaloire et entrant en application à partir du 1<sup>er</sup> Juillet 2010.

Cette convention engage la CCI à la mise en disposition de moyens techniques, humains et financiers. En contrepartie, Mécaloire s'engage à réaliser des objectifs précis notamment en termes d'animation du réseau de la filière et d'intégration des PME dans les pôles de compétitivité.

#### **Travailler en réseau pour s'inscrire dans la relance**

Prenant en compte la composition du tissu économique local constitué majoritairement de petites entreprises, la CCI a jugé indispensable d'inciter ces dernières à travailler en réseau afin d'accéder à des marchés nouveaux.

Au-delà des clubs locaux, le réseau des pôles et filières constitue une connexion et une mise en synergie très importante.

La grappe Mécaloire est une forme de réseau qui représente un outil majeur de travail collaboratif dans le secteur de la mécanique.

## MECALOIRE HIER ET AUJOURD'HUI

**Hier**, Mécaloire a été labellisé S.P.L (Système Productif Localisé) en 1995.

Rattaché à la CCI de Saint-Etienne/Montbrison, son rôle était de fédérer les entreprises "Mécanique" de Loire Sud travaillant dans la transformation du métal.

Ses principaux objectifs étaient d'informer, de sensibiliser, d'accompagner les entreprises vers les marchés de demain, mais aussi de fédérer et d'animer le réseau.

**Aujourd'hui**, Mécaloire est le groupement des entreprises de la filière Mécanique, Métallurgie, et Biens d'Equipements industriels du bassin de vie de Saint-Etienne.

Depuis le 4 février 2010, Mécaloire est structuré en association indépendante et a changé d'orientation stratégique.

Sa démarche est dorénavant plus proactive. Mécaloire se dote d'ambitions et prend un virage beaucoup plus offensif pour répondre aux difficultés des entreprises de la mécanique, qui sont les premières à souffrir de la crise économique.

L'association dispose d'une gouvernance propre, ce qui lui permet d'être éligible à la nouvelle politique de soutien aux grappes d'entreprises lancée en septembre 2009 par le Ministère de l'Espace Rural et de l'Aménagement du Territoire.

### Les objectifs de Mécaloire

Mécaloire a aujourd'hui pour objectif de promouvoir un développement soutenu de la filière en terme de :

- Développement de l'attractivité commerciale
- Développement de l'emploi
- Développement de l'attractivité du territoire
- Développement durable

### Les adhérents de Mécaloire

Aujourd'hui, Mécaloire compte une cinquantaine d'adhérents, principalement des PME qui représentent 1300 emplois et plus de 200 millions d'euros de chiffre d'affaires.

Notons que pour adhérer à Mécaloire, les entreprises doivent remplir les quatre conditions suivantes :

- **Activité** : appartenir à la filière en terme d'activité ou permettre à cette dernière de se développer
- **Territoire** : être implantée sur le territoire de Mécaloire, ou si ce n'est pas le cas, être fille ou soeur d'une entreprise déjà membre de Mécaloire. On définit par territoire la zone géographique couverte dans un rayon de 100 km autour de Saint-Etienne
- **Ethique** : respecter l'esprit de la charte de bonne conduite
- **Implication** : s'impliquer dans la vie du groupement, de manière à faire progresser son entreprise, ses salariés et le groupement lui-même

### Les projets de Mécaloire

L'ambition de Mécaloire se traduit par la volonté des entreprises de remonter le plus en amont dans la chaîne de valeur.

Les marchés de la sous-traitance ne sont plus d'actualité, il faut penser services, offre globale et international.

Pour l'heure, Mécaloire propose un plan d'actions sur trois ans, avec pour objectif principal de devenir l'interlocuteur incontournable sur la filière mécanique dans la Loire.

### Le fonctionnement de Mécaloire

Mécaloire est constitué de **trois collèges** :

- collège des industriels
- collège des partenaires scientifiques et de la formation
- collège des partenaires financeurs

et **six commissions** qui répondent à son ambition. Deux commissions supports où se développent des outils au service des quatre commissions « business » :

Les commissions « supports » :

- **Territoire et mutualisation** : mutualiser pour réduire les frais fixes et défendre les valeurs techniques et technologiques du territoire
- **Innovation et Pôles de Compétitivité** : les pôles de compétitivité ont maintenant des projets de 3 ans et plus qui vont passer en phase d'industrialisation. Il faut saisir les opportunités. Mécaloire sert de « maturateur » pour booster les PME vers les pôles.

Les commissions « business » (3 en B to B et 1 en B to C) :

- **Solutions intégrées** : répondre à la totalité de la chaîne de valeur, rester au rang 1 ou 2 et se déployer à l'international.
- **Biens d'équipements** : c'est la singularité de Mécaloire. Sur le marché de la machine outil ou de la machine spéciale, les offres sont de l'ordre de 3 à 5 millions d'euros. Les entreprises ont besoin de se fédérer pour y répondre.
- **Process** : vendre des process de fabrication. La sous-traitance doit évoluer vers le Service. Rester sur un même marché en s'adaptant et en innovant.
- **Produits propres : développer et commercialiser ses propres produits.** Une autre façon de se différencier, en vendant ses propres produits, sur ses propres marchés.

## UNE GRAPPE, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Il existe des réseaux de taille inférieure à celle des pôles de compétitivité ; des réseaux où les PME sont souvent très nombreuses, des réseaux présents sur des territoires plus localisés ; la R&D n'y est pas forcément le premier moteur de la collaboration ; mais ces réseaux sont des vecteurs très importants de développement et de compétitivité pour les entreprises et les territoires sur lesquels ils se situent.

Ces réseaux ou « grappes d'entreprises » n'étaient, jusqu'à ce jour ni reconnus, ni soutenus de manière claire et lisible au niveau national, alors même qu'elles ont une grande importance en termes d'activités, d'emploi et de création de richesse dans les territoires. Le gouvernement souhaitait leur donner une plus grande visibilité et apporter son appui aux initiatives exemplaires, afin de les aider notamment à mettre en place des stratégies de sortie de crise.

Les grappes d'entreprises concernées par l'appel à projet sont définies par le gouvernement de la manière suivante :

- elles sont principalement constituées de TPE/PME, généralement dans un même domaine d'activité ;
- elles ont un « noyau dur » ancré sur un territoire circonscrit ;
- elles apportent des services aux entreprises qui peuvent porter sur l'ensemble de leurs besoins à travers des actions de mutualisation ou d'actions collectives, notamment concernant l'innovation sous toute ses formes, l'emploi et les compétences, l'organisation du travail, le développement à l'international, la communication... ;
- elles ont une structure de gouvernance propre avec une stratégie élaborée collectivement ;
- elles concernent toutes les entreprises - entreprises de production, professions libérales, prestataires de services, artisanat de production,... - dans toutes les activités - commerciales, industrielles, artisanales, touristiques, artistiques, agricoles, de service... - et sur tous les territoires - urbains, périurbains, ruraux, métropolitains et d'outre-mer - ;
- elles peuvent intégrer, en sus, des TPE/PME, des grandes entreprises ;
- elles doivent associer voire intégrer des acteurs de la gestion de l'emploi et des compétences et de la recherche, en fonction des contextes et des initiatives.

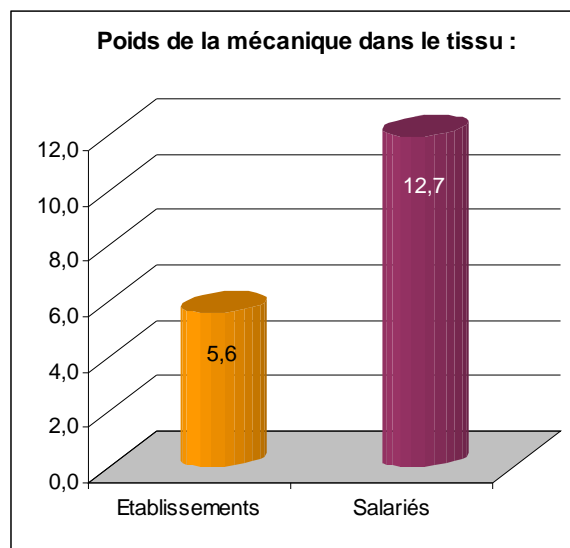
### **Les lauréats de l'appel à projets « grappe » bénéficient d'un financement de l'Etat.**

En l'occurrence, la « grappe » Mécaloire est un groupement de chefs d'entreprises industrielles de la mécanique, qui détermine les orientations stratégiques et le plan d'actions de l'association.

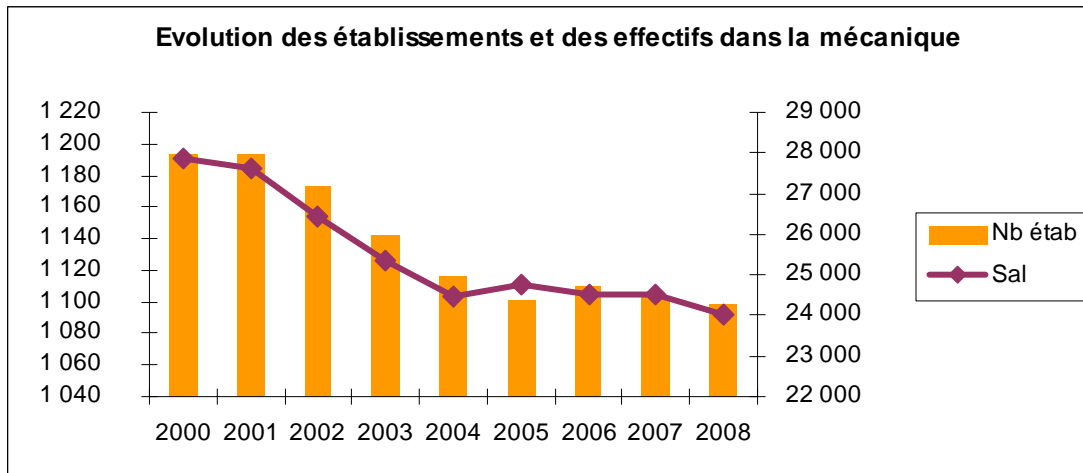
La raison d'être de la grappe est avant tout de soutenir les entreprises d'une même filière dans leur développement économique.

## LA FILIERE MECANIQUE DANS LA LOIRE

- ⇒ **1 100** établissements de la filière dans la Loire
- ⇒ **24 000** salariés dans la Loire
- ⇒ **75% de TPE** (moins de 20 salariés) (91% de TPE toutes activités confondues)
  
- ⇒ **13% de l'emploi salarié de la Loire, 44,5% de l'emploi industriel.**



- ⇒ La filière Mécanique de la Loire représente **plus de 14% des salariés** de la filière Mécanique en Rhône-Alpes.
  
- ⇒ **-2% des effectifs sur un an** (2007-2008), -14% entre 2000 et 2008.



- ➔ Des **entreprises majeures** : Clextrel, André Laurent, Haulotte Group, Aubert & Duval, Axletech International, Garlock France, Nexter Systems, Altrad...
- ➔ Mais une **filière confrontée à la crise** depuis un an et demi : début 2010, la métallurgie concentre encore 37% des autorisations de chômage partiel, la fabrication de machines et équipements 12%, la réparation de machines et équipements 15%.  
Rappel 2009 : la métallurgie a concentré, à elle seule, 75% des autorisations de chômage partiel sur l'année 2009.
- ➔ Plusieurs conventions de revitalisation sont en cours ou en préparation : PCI-SCEMM, Siemens, Thyssen Krupp Mavilor, Akers, Sullair Europe.

Données Pôle Emploi au 31/12/2008, établissements privés qui emploient des salariés.



**CHAMBRE DE COMMERCE  
INDUSTRIE ET SERVICES  
SAINT-ETIENNE MONTBRISON**

**Votre contact presse :**

**Claire SORDET**

Attachée de presse

04 77 43 36 70

[claire-sordet@saint-etienne.cci.fr](mailto:claire-sordet@saint-etienne.cci.fr)